

## Contrat de location de la salle des fêtes

Nom.....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Tél..... Email.....  
Date du contrat :

Désire louer la salle des fêtes de Louppy-sur-Loison pour le.....

Nature de la manifestation .....

Prix : €

Un chèque de caution de € devra être versé lors de la prise des clés.

**La commune émettra un titre à la fin de la location. Le locataire est tenu de payer son dû à réception de la facture, au Trésor Public de Montmédy.**

**Le Locataire déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur** de la salle des fêtes et **accepte le contrat de location** suivant :

- La location est faite par journée entière non divisible.
- L'heure de remise des clés est déterminante pour la facturation des journées de location. La location à la journée est de 10 h le matin à 10 h le lendemain.
- Les horaires fixés pour les états des lieux par accord entre le locataire et la représentante de la mairie devront être respectés.
- Les véhicules devront respecter le stationnement devant la salle des fêtes.
- Il faut respecter les plates-bandes de fleurs.
- Un état des lieux complet sera fait après la location.
- La responsabilité civile du locataire pourra être recherchée en cas de préjudice.
- Le locataire prend en charge le mobilier et la vaisselle contenus dans la salle et en **est pécuniairement responsable en cas de dégradation, casse, perte ou vol.**
- La vaisselle sera rendue propre.
- Les sols devront être balayés et récurés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur et la gazinière seront laissés propres. Les tables et chaises devront être lavées et rangées. **En cas de non respect, une pénalité sera appliquée.**

DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
ARRONDISSEMENT DE VERDUN  
CANTON DE MONTMÉDY  
Commune de LOUPPY-SUR-LOISON  
**Responsable : Mme Amandine FLEURY 06.32.24.52.27**

- Les bouteilles en verre, les contenants plastique, les emballages en papier et en carton seront déposés dans les containers de tri rue du Moulin.
- Tous les déchets seront mis dans des sacs poubelles fermés et déposés dans la poubelle conteneur devant la salle des fêtes, **le ramassage des ordures se faisant le mardi à l'aube.**
- Il ne faut rien fixer au mur avec scotch, clou, ou punaises.
- Il est interdit de fumer dans la salle.

**- Il est formellement interdit d'installer des sacs de couchage ou matelas, la salle des fêtes n'est pas un gîte ni un dortoir.**

- A partir de 1 heure du matin, les sonos ou autres diffuseurs de musique seront réduits.

- **En cas de perte de la clé, celle-ci sera facturée ainsi que la serrure de rechange idem pour la télécommande de l'alarme.**

Pour la remise des clés, téléphoner à Mme Amandine FLEURY au **06.32.24.52.27** la semaine précédant la location, pour fixer un rendez-vous.

Le locataire a souscrit une assurance en responsabilité civile et remettra une copie de son attestation d'assurance.

Fait à Louppy-sur-Loison, le     /     /

Lu et approuvé manuscrit,

Signatures

Le locataire,

Mme Amandine FLEURY, Adjoint au Maire